

Le SNTR-CGT et le SGTIF-CGT fusionnent dans une seule et nouvelle organisation, le Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (SPIAC-cgt), toujours au sein de Fédération CGT du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

Rappel: le SGTIF est un des plus anciens syndicats de la Fédération, et le plus ancien dans le cinéma. Il regroupe les ouvriers de construction, de tournage, les personnels des laboratoires. Le SNTR a été créé en 1981 après la crise interne au SNTPCT-CGT devenu autonome. Les adhérents du SGTIF et du SNTR ont décidé d'officialiser ce regroupement, déjà effectif en pratique, pour travailler plus efficacement entre techniciens et ouvriers. Nous proposons aux réalisateurs du SFR- CGT de travailler plus étroitement encore, comme nous avons su le faire dans la négociation de la convention Cinéma.

Nous demandons à toute la profession d'appuyer l'unité syndicale dont nous avons besoin plus que jamais en cette période, en particulier avec le SNTPCT et les autres syndicats signataires de la Convention cinéma du 19 janvier 2012.

SYNDIQUONS-NOUS TOUTES ET TOUS!

Nous travaillons à la production de films pour le cinéma, pour la télévision, pour le web, pour les films et programmes d'animation, etc.

Nous concourons à la réalisation des longs-métrages, téléfilms, documentaires, publicités, programmes de toutes sortes, depuis les lieux de tournage, de construction de décors, dans les salles de post-production, dans les laboratoires, chez les prestataires ...

Nous sommes confrontés à la précarité de l'emploi. Nous sommes soumis à la pression sur les salaires. Nos horaires de travail dépassent largement les horaires habituels: sans parler des 35 heures, le maximum légal de 48 heures est souvent franchi.

Quand nous débutons nos carrières, nous enchaînons les stages, souvent abusifs au lieu d'être rémunérés au niveau de salaires correspondant à nos qualifications.

Quand nous tentons de prolonger nos carrières, notre ancienneté de salariés intermittents n'est pas reconnue, et nous nous battons contre le turn-over qui nous met sur la touche régulièrement.

Permanents, nous nous battons contre le chantage à l'externalisation, qui menace les rémunérations, l'emploi, la qualité du travail.

Bien que considérablement aidés par des systèmes d'aides publiques via le CNC, nos employeurs délocalisent depuis longtemps les tournages.

Notre système d'assurance chômage est régulièrement remis en cause, jamais pour en améliorer le fonctionnement et la solidarité, mais toujours pour le rendre plus dur et injuste, voire le supprimer.

Et pourtant nous sommes fiers de nos métiers, que nous avons choisis d'exercer, que nous pratiquons avec plaisir, investis dans la réalisation des œuvres.

Et pourtant nous sommes attachés aux solidarités existantes ou à (re-)construire !

Et pourtant ... nous nous ne sommes pas tous syndiqués!

Pourquoi nous syndiquer?

Individuellement, être syndiqué, c'est être informé de ses droits, bénéficier de conseils juridiques, de l'intervention du syndicat en cas de conflit, et de conseils juridiques en cas de recours prud'homal par exemple.

Collectivement, cela signifie défendre et conquérir nos droits. Nous avons ainsi signé en 2007, la convention collective de la production audiovisuelle qui organise les conditions de travail et de rémunération dans le téléfilm, les programmes audiovisuels. Cette convention, issue des accords de salaires obtenus par la grève de 1999, est étendue, donc obligatoire à tous les producteurs. Elle a clairement régulé le secteur, même s'il faut constamment la faire appliquer et l'améliorer.

Nous nous battons actuellement pour faire étendre la convention de la production cinématographique, signé par tous les syndicats de salariés (sauf la CFDT), contre une partie des producteurs de cinéma qui ne veulent aucune règle contraignante.

Pourquoi rejoindre notre syndicat?

Notre syndicat défend tous les professionnels, sans distinguer « les torchons et les serviettes ». Nous voulons une harmonisation par le haut des garanties collectives.

Nous nous battons pour les salaires, et pour une meilleure couverture collective, alors que d'autres, sans adhérents ou presque dans le secteur, signent des conventions collectives au rabais, dans la Prestation, chez les télédiffuseurs.

Mais nous faisons exister plus largement des organismes portant nos droits sociaux, en siégeant pour la formation continue à l'AFDAS, pour les retraites complémentaires et la prévoyance à Audiens. Nous réclamons depuis des années que la Caisse des Congés spectacle, gérée par nos seuls employeurs avec la gabegie qu'on a connu, devienne paritaire.

Nous portons la parole des salariés au CNC, à la commission d'agrément pour le long métrage, ou pour soutenir les salariés des laboratoires, comme on l'a vu avec la lutte des salariés de LTC.

Nous exigeons du CNC qu'il conditionne l'octroi du compte de soutien aux producteurs aux respects des obligations sociales.

Nous réclamons au côté de nos collègues des syndicats de la radio Tv publique des moyens pour un véritable service public de l'Audiovisuel.

Nous sommes un syndicat de professionnels, en activité, connaissant les difficultés de nos métiers sur le terrain, la réalité économique mais aussi les possibilités du secteur, quand les producteurs crient misère ...

Nous n'avons pas peur des débats en notre sein et au sein de la profession, et nous les suscitons.

Un syndicat fédéré et confédéré

Notre syndicat est adhérent à la fédération FNSAC-CGT («CGT-spectacle »), et donc confédérée à la CGT.

Nous sommes donc membres de la même fédération que nos collègues réalisateurs, acteurs, musiciens, techniciens du spectacle vivant, auteurs, plasticiens, ce qui nous permet de défendre nos droits communs, auprès des différentes instances et notamment du Ministère de la Culture.

Nous sommes adhérents à la CGT, premier syndicat français: historiquement la Fédération CGT a toujours été majoritaire dans le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel. Etre confédérés nous permet de défendre là encore nos droits: lors des négociations UNEDIC sur les annexes 8 et 10, seule la CGT intègre nos syndicats dans sa délégation. Mais cela nous permet aussi de travailler en commun avec toutes les professions et tous les territoires représentés à la CGT.

Lors des luttes pour défendre et rénover le système de retraites, nous avons tenu notre place dans la mobilisation. Lorsque nous menons une réflexion sur les dangers des nouveaux statuts, type « auto-entrepreneur », nous participons avec l'expérience et les combats de nos professions. Nous soutenons les luttes de nos camarades du Ministère de la Culture, ou encore des Travailleurs sans papier.

Etre fédéré ou confédéré ne signifie pas renoncer à notre autonomie de décision pour ce qui concerne nos professions, mais par contre nous permet d'avoir plus de poids pour les défendre, dans ce qu'elles ont de spécifiques, comme ce qu'elles ont de commun avec les autres salariés.

La CGT a par exemple élaboré un Nouveau Statut du Travail Salarié, basé sur une véritable Sécurité sociale professionnelle, pour garantir par exemple à toutes et tous un salaire de remplacement et un droit à la formation en cas de chômage: c'est ce que nous tâchons nous-mêmes de mettre en œuvre dans nos métiers.

Nous devons être un syndicat d'adhérents en masse pour imposer le respect des règles à nos employeurs.

Dans nos métiers, comme pour l'ensemble des salariés, nos luttes ont construit nos droits: syndiquons-nous pour mieux les défendre!

FAQ:

Comment me syndiquer? Il suffit de remplir et signer un bulletin d'adhésion et de l'adresser au syndicat, et de régler sa cotisation, par chèque ou par prélèvement automatique.

C'est cher? La règle est de verser 1% de ses revenus (salaires+ allocations chômage+ droits d'auteur éventuels), par exemple 20€ mensuels pour 2000 € de revenus. 66% de la cotisation est cependant déductible des impôts, le syndicat fournissant le justificatif. C'est un bon investissement ... mutualisé.

Je préfère défendre ma profession ... Le syndicat défend tous les métiers, il est animé par des professionnels en activité dans toutes les branches. On peut être adhérent en parallèle d'une association par métier, mais celles-ci ne peuvent participer légalement aux négociations collectives, là où se jouent nos conditions de travail et de rémunérations, métier par métier.

Un syndicat autonome, c'est moins « politique » ... Notre organisation est tout aussi autonome pour défendre nos métiers, mais être fédérés permet de lutter avec nos collègues comédiens, musiciens, techniciens de la télévision, du spectacle vivant, et être confédérés nous amène à lutter avec l'ensemble des professions et des territoires, en mutualisant nos moyens.

Je veux rester libre ... Personne ne demande d'abdiquer sa liberté de penser en se syndiquant, au contraire! Le débat ouvert, que nous savons mener chez nous, est la condition de la démocratie et de notre renforcement. Malgré son histoire tumultueuse depuis sa création en 1895, la CGT, et nos syndicats en son sein, sont indépendants des partis politiques.

Est-ce utile face aux employeurs? Le professionnel est souvent isolé face à son employeur. Etre syndiqué permet d'être informé de ses droits en amont, pour défendre son salaire, son contrat, etc. .. Collectivement, un syndicat fort permet d'imposer des règles collectives que les employeurs sont tenus de respecter légalement. Nos employeurs mesurent très bien les rapports de force dans nos secteurs, comme en témoignent les grèves de 1999 ou 2007.

Est-ce risqué? Si on n'arrive pas avec un autocollant rouge à l'entretien d'embauche, les employeurs n'ont pas les moyens de connaître l'appartenance syndicale! Le fichier des adhérents, qui n'est pas public, est protégé. Plus nous sommes d'adhérents, moins le risque de blacklisting existe. Les militants du syndicat ne connaissent pas plus de difficultés d'emploi que les autres. Le délégué général est là pour représenter l'organisation, notamment dans les conflits.

Je n'y comprends rien, je fais confiance aux spécialistes ... Toutes les expériences sont intéressantes, même les militants « aguerris » ont besoin d'un large retour du terrain, de l'enracinement dans la pratique professionnelle, ses évolutions. Les réunions du conseil syndical sont toujours ouvertes statutairement aux adhérents, et le syndicat ou la fédération organisent chaque année des formations pour celles et ceux qui le souhaitent.

J'habite trop loin ... De plus en plus de professionnels habitent et travaillent en région. Des sections régionales existent à Lille, Nantes, Poitiers, Montpellier ... et le site permet d'avoir les informations à distance. Nous organisons des réunions le plus souvent possible hors de l'Ile de France.